

PRÉAVIS AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

*concernant*

*une demande de crédit d'investissement de CHF 700'000.- pour l'installation et le remplacement des compteurs, ainsi que pour les modifications et petites extensions des réseaux en 2022*

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Comme les années précédentes, les compteurs, les petites modifications et petites extensions des réseaux de la Commune sont des investissements qui doivent faire l'objet d'un préavis annuel, sur la base des prévisions en fin d'année.

Le crédit « Compteurs et petites extensions » est destiné à couvrir toutes les dépenses mineures auxquelles le Service des énergies (SEY) doit faire face, dans des délais inférieurs à deux semaines, pour satisfaire la demande de ses clients. Il couvre les prolongations de quelques mètres des réseaux eau, gaz, électricité et fibre optique, ainsi que la pose et le raccordement des compteurs.

**1. Statut des crédits alloués pour 2020 et 2021**

Le crédit d'investissement de CHF 800'000.- alloué pour l'année 2020 (PR19.34PR, accepté par le Conseil communal le 6 février 2020) a été utilisé à hauteur de CHF 766'983.- (valeur arrêtée en date du 31.07.2021).

S'agissant du crédit de CHF 800'000.- accordé pour l'année 2021 (PR21.02PR, accepté par le Conseil communal le 25 mars 2021), il était entamé à hauteur de CHF 280'966.- à mi-septembre 2021.

L'activité de l'année 2021 et celle des années précédentes permettent de projeter les besoins pour l'année 2022, ainsi que le tableau de page suivante le démontre.

Année	2018	2019	2020	2021 [Budget]	2021 [Situation]	2022 [Budget]
Crédit No	4055	4055.9	4064	4070	4070	
<b>Crédit Approuvé [chf]</b>	<b>800'000</b>	<b>800'000</b>	<b>800'000</b>	<b>800'000</b>	<b>280'966</b>	<b>700'000</b>
<b>Dépenses compteurs</b>						
Eau	88'267	96'764	73'239	89'000	86'463	92'000
Gaz	61'474	104'868	99'358	111'000	47'358	111'000
Electricité (inclus smartmetring)	65'279	132'570	223'060	130'000	52'546	10'000
<b>Total</b>	<b>215'020</b>	<b>334'202</b>	<b>395'657</b>	<b>330'000</b>	<b>186'367</b>	<b>213'000</b>
<b>Dépenses petites extensions</b>						
Eau	207'953	110'000	101'270	140'000	33'461	150'000
Gaz	57'959	153'197	233'249	85'000		85'000
Electricité	265'960	118'470	20'784	210'000	61'138	215'000
Fibre optique	53'002	13'940	16'023	35'000		37'000
<b>Total</b>	<b>584'874</b>	<b>395'607</b>	<b>371'326</b>	<b>470'000</b>	<b>94'599</b>	<b>487'000</b>
<b>Total dépensé</b>	<b>799'894</b>	<b>729'809</b>	<b>766'983</b>	<b>800'000</b>	<b>280'966</b>	<b>700'000</b>
Pourcentage de la somme utilisée	100%	91%	96%			

Les compteurs destinés au projet de smart metering ne sont plus financés par ce crédit, comme ils l'étaient partiellement pour les années précédentes, mais uniquement par un crédit ad hoc.

Un montant de CHF 10'000.- est toutefois maintenu pour les remplacements de 50 à 100 compteurs classiques, dont la configuration ou l'utilité commerciale n'est pas nécessaire, notamment pour les emplacements sans possibilité d'équipement de transmission, par exemple hors zone à bâtir.

De ce fait, la Municipalité estime que l'enveloppe habituelle de CHF 800'000.-, allouée notamment en 2021 pour les réseaux eau, gaz, électricité et fibre optique, peut être réduite de CHF 100'000.- pour 2022. Il en résulte un montant de CHF 700'000.-, qui se subdivise comme suit :

- CHF 213'000.- destinés au remplacement des compteurs eau-gaz-électricité conventionnels. Ce remplacement est déterminé par la loi, sous la surveillance de l'Institut fédéral de métrologie (METAS).
- CHF 487'000.- permettant de procéder à des travaux d'extension de faible envergure sur les réseaux d'eau, de gaz, d'électricité et de fibre optique (nouveaux raccordements et modifications de raccordements souhaités par les clients).

## 2. Crédit d'investissement 2022 - Compteurs et petites extensions

Pour l'année 2022, les coûts prévisionnels relatifs à l'installation et au remplacement des compteurs, ainsi qu'aux modifications et petites extensions des réseaux s'élèvent à CHF 700'000.-. Ce montant est réparti comme suit :

- Le réseau EAU est concerné pour un montant de CHF 150'000.-, auxquels s'ajoutent CHF 92'000.- pour la partie compteurs. Tous les nouveaux compteurs d'eau sont compatibles avec le smart metering ;
- Le réseau GAZ est concerné pour CHF 85'000.-, auxquels s'ajoutent CHF 111'000.- pour le remplacement ou l'installation des compteurs. Tous les nouveaux compteurs de gaz sont compatibles avec le smart metering ;

- Le réseau ELECTRICITE est concerné pour CHF 215'000.-, auxquels s'ajoutent CHF 10'000.-pour les compteurs (hors smart metering) ;
- Le réseau FO (fibre optique) est concerné pour CHF 37'000.-.

Ce crédit d'investissement est référencé à la ligne 8027 du plan des investissements.

### **3. Coûts et financement**

Les charges annuelles d'investissement se montent à CHF 53'533.- et comprennent les amortissements de CHF 34'633.-, les frais d'entretien de CHF 14'000.- et les frais d'intérêt variable sur le capital investi de CHF 4'900.-.

Les amortissements sont calculés sur 15 ans pour les compteurs, 30 ans pour les modifications et extensions des réseaux eau et gaz et 20 ans pour les modifications et extensions du réseau électrique et fibre optique.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : Un crédit d'investissement de CHF 700'000.- est accordé à la Municipalité pour l'installation et le remplacement des compteurs, les modifications et petites extensions des réseaux prévisionnels pour l'année 2022.

Article 2 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte d'investissement n° 80.407400.22 « Extensions et compteurs 2022 ». Elle sera amortie sur 15 ans pour les compteurs, 30 ans pour les modifications et extensions des réseaux eau et gaz et 20 ans pour les modifications et extensions du réseau électrique et fibre optique.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :  
  
P. Dessemontet



La Secrétaire adjointe :  
  
A. Rizzoli

Délégué de la Municipalité : Monsieur Benoist Guillard, municipal en charge du dicastère des énergies.